



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 2

14 janvier 1970

LIVRE III DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a rendu public le Livre III de son Rapport final, intitulé "Le monde du Travail". Dans cette partie du Rapport, la Commission compare le statut des francophones et des anglophones en fonction du revenu, de l'instruction, de la profession et de la propriété des entreprises. Elle rend compte du bilinguisme dans la Fonction publique fédérale et formule à cet égard des recommandations.

La Commission fait aussi enquête sur le bilinguisme dans le secteur privé et se penche surtout sur les grandes entreprises du Québec et l'influence qu'elles exercent sur la vie des francophones.

Voici un résumé des conclusions et des recommandations de la Commission concernant la Fonction publique fédérale:

La Commission a démontré que la Fonction publique est bien loin de l'égalité réelle entre francophones et anglophones. A quelques exceptions près, la population francophone est servie dans sa langue mais les fonctionnaires francophones, eux, ne peuvent généralement employer leur langue dans leur travail quotidien sans que leur rendement ou leur carrière en souffrent. Ils n'y ont pas l'occasion de s'exprimer en français, ni de donner la pleine mesure de leurs capacités. Leur présence est insuffisante aux échelons de l'administration fédérale où se prennent les décisions. En fin de compte, les francophones ne sont pas les seuls à faire les frais de cette situation. Aussi longtemps que la Fonction publique ne mettra pas entièrement à profit les ressources intellectuelles et administratives du Canada d'expression française, c'est la population canadienne tout entière qui s'en trouvera appauvrie.

Une notion précise du principe de l'égalité, c'est-à-dire une Fonction publique biculturelle où coexistent et se soutiennent deux cultures a fait défaut jusqu'à présent. La politique actuelle du gouvernement met l'accent sur le bilinguisme individuel, mais la Commission estime que cette façon d'aborder le problème manque de réalisme dans le cadre canadien où prédominent les anglophones unilingues. Si l'on veut faire progresser le bilinguisme et le biculturalisme, il faudra les intégrer pleinement aux structures et aux rouages mêmes de l'administration fédérale.

LES UNITÉS FRANCOPHONES

Pour que le français devienne langue de travail, les commissaires proposent d'adopter l'unité francophone comme principe fondamental d'organisation et de gestion. Ces unités, où tout le personnel travaillera en français, ont pour objet de faire une plus

SOMMAIRE

Livre III du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme	1
M. Cadiéux ambassadeur à Washington	3
Timbres du centenaire (Manitoba et Territoires du Nord-Ouest)	4
Le cheval vapeur devient électrique	4
L'indice des prix	4
Vente de blé à l'URSS	5
Les fourrures canadiennes	5
L'habitation en '69: un nouveau record	6
Des esturgeons canadiens pour l'URSS	6
Des érables du Canada en Grande-Bretagne	6
Un cadeau de Noël pour les philatélistes	7
Renseignements sur l'industrie des machines	7
Aide à Grenade	7

large place à la langue et à la culture françaises au sein de l'administration fédérale, et d'en favoriser l'acceptation. Elles seront établies dans chaque ministère, mais différeront par la localisation, la taille et la fonction. Les chefs de ces unités, ainsi que leurs supérieurs, devront être bilingues. De même, les services auxiliaires des ministères: personnel, administration, finance et autres, devront acquérir la capacité d'exercer leurs fonctions dans les deux langues. Les unités de langue française devront être choisies parmi les services existants et dont les fonctions sont importantes. De plus, ces unités devront être agencées de façon à ce que, dans les diverses professions de l'administration fédérale, la carrière de fonctionnaire puisse se faire en français jusqu'aux échelons supérieurs. Elles seront établies dans des régions où la langue et la culture françaises sont viables ou susceptibles de le devenir. Il ne faudra nullement forcer les francophones à y entrer, ni non plus en interdire l'accès aux anglophones qui possèdent à fond le français. La langue de communication avec le public sera conforme aux propositions formulées dans les rapports précédents.

Les commissaires envisagent trois catégories d'unités francophones: la section régionale, la section centrale, et la cellule de travail. Quant à cette dernière catégorie, des cellules de travail se créeraient dans les services qui se prêtent difficilement à des sections francophones proprement dites, mais dont les fonctions peuvent se répartir entre petits groupes de travail. Pour sauvegarder les droits minoritaires, il pourrait aussi s'avérer nécessaire d'établir des unités anglophones dans les bureaux régionaux du Québec.

Il faut que, de pair avec l'établissement et la consolidation des unités francophones, la présence francophone soit effective aux points névralgiques de l'organisation. Les nominations aux postes de sous-ministre, sous-ministre associé, sous-ministre adjoint et équivalents, devront assurer un juste équilibre entre anglophones et francophones. Ce principe s'applique également aux organismes fédéraux de planification et de consultation.

Dans le nouveau système, les communications orales et écrites émanant des unités francophones et destinées aux autres organes de la Fonction publique se feront en français. Celles qui leur seront adressées pourront l'être indifféremment dans l'une ou l'autre langue. Les unités francophones n'ont pas pour objet de circonscrire l'emploi du français mais, au contraire, de lui assurer un degré minimum d'utilisation.

La Commission se rend compte qu'un tel régime linguistique ne peut pas se réaliser du jour au lendemain; mais, la réalisation s'en trouvera facilitée, à brève échéance, si l'on demande le bilinguisme passif chez les cadres et les autres fonctionnaires qui sont en contact avec les unités francophones.

On ne peut pas s'attendre à ce que les unités francophones s'acquittent convenablement de leurs fonctions, tant que les documents internes et les manuels de travail n'existeront pas dans les deux

langues. Dans les rapports entre employeur et employé, on utilisera la langue de ce dernier. Les postes de la Fonction publique feront l'objet de révisions continues, afin de déterminer la ou les langues qu'ils exigent de leurs titulaires. Ils seront classés suivant ces exigences et l'on tiendra compte de celles-ci en fixant les rémunérations qui s'y attachent.

CRÉATION D'UN LEXIQUE BILINGUE

De toute évidence, si l'on veut que ces unités francophones soient viables, il faudra davantage de fonctionnaires anglophones sachant le français. L'enseignement des langues sera donc adapté aux besoins du système. Dans les cours on accordera une importance accrue au bilinguisme passif et à l'acquisition d'un vocabulaire de travail adapté aux besoins des fonctionnaires canadiens. Afin de préserver l'intégrité de la langue française dans les unités francophones, il conviendra également d'organiser des cours visant à améliorer le français des fonctionnaires francophones qui ont travaillé pendant de nombreuses années en anglais, et à familiariser les jeunes francophones avec une terminologie administrative authentiquement française. Dans le même ordre d'idées, il paraît nécessaire d'établir dans les plus brefs délais, un lexique bilingue de la Fonction publique. La Commission affirme que le français de l'administration fédérale doit être de qualité égale au français universel.

Au départ, la mise en oeuvre du bilinguisme institutionnel entraînera pour les services de traduction un surcroît de travail. Il est donc essentiel, en premier lieu, d'éviter que leur personnel perde son temps à des travaux aussi inutiles que la traduction de lettres à verser aux dossiers et, ensuite, de prendre des mesures pour engager un plus grand nombre de traducteurs qualifiés. Il convient également, pour rehausser la qualité du français des documents de l'administration fédérale, qu'un plus grand nombre soient rédigés en français, au lieu d'être systématiquement traduits de l'anglais.

RECRUTEMENT DES FRANCOPHONES

Le système des unités francophones contribuera à attirer plus de francophones dans la Fonction publique, mais son implantation risque d'épuiser les effectifs de langue française dont dispose actuellement l'État. Le transfert de fonctionnaires des bureaux régionaux à l'administration centrale atténuerait le problème, sans le résoudre, car l'un des principaux éléments de la situation est la pénurie de francophones. Les cours d'administration publique sont moins développés au Canada qu'ailleurs. Il est donc souhaitable que les universités de langue française et de langue anglaise donnent une certaine expansion à leurs programmes de formation et de recherche dans ce secteur. Dans ses efforts pour recruter des francophones, le gouvernement ne doit pas non plus négliger les possibilités de recrutement en France et dans les autres pays de langue française.

M. CADIEUX AMBASSADEUR À WASHINGTON

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé récemment la nomination de M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis 1964, au poste d'ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique.

M. Cadieux, est entré au ministère des Affaires extérieures en 1941, et a été affecté à Londres puis à Bruxelles. Il a ensuite été nommé conseiller de la délégation du Canada à la Conférence de la Paix qui a eu lieu à Paris en 1946. En 1951, il a suivi les premiers cours dispensés à Paris par le Collège de défense de l'OTAN, avant d'être nommé conseiller de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique nord, lequel a été établi de façon permanente en 1952. En 1954, lorsque le Canada accepta, de concert avec l'Inde et la Pologne, de participer aux travaux des Commissions mises sur pied par la Conférence de Genève, M. Cadieux fut nommé conseiller des commissaires canadiens auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine. En décembre 1956, il était nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et conseiller juridique, et, en juillet 1960, il occupait le poste de sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et de conseiller juridique.

M. Cadieux a dirigé la délégation du Canada à la onzième session de la Conférence générale de l'UNESCO. En 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a nommé membre de la Commission de Droit international pour une durée de cinq ans. M. Cadieux a été nommé membre de plein droit; c'est la première fois que pareille distinction est conférée à un Canadien.

L'Institut d'administration publique du Canada lui a remis la médaille d'or Vanier pour 1959 et le prix des services insignes lui a été attribué par la Fonction publique du Canada.

NOUVEAU SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. A.E. Ritchie, actuellement ambassadeur du Canada aux États-Unis, remplacera M. Cadieux au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Ritchie se joint au ministère des Affaires extérieures en 1944, et il démissionne en 1946 pour devenir adjoint spécial du secrétaire général chargé du Département des Affaires économiques auprès des Nations Unies à New York.

De 1947 à 1948, il devient adjoint spécial du secrétaire exécutif du Comité préparatoire et de la Conférence sur le commerce et l'emploi aux Nations Unies. En 1948, M. Ritchie revient aux Affaires exté-

rieures et est envoyé à Londres. En 1959 il est nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et, en 1964, il devient sous-secrétaire d'État suppléant. Il était ambassadeur du Canada à Washington depuis 1966.

AUTRES NOMINATIONS

Le Premier ministre a aussi annoncé les nominations suivantes qui touchent un certain nombre de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral:

M. Paul Tremblay, actuellement ambassadeur du Canada en Belgique, deviendra sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures au cours de la nouvelle année.

M. John MacDonald est nommé sous-ministre des Travaux publics, en janvier. M. MacDonald, qui est actuellement sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, remplacera M. Lucien Lalonde qui doit démissionner pour des raisons de santé.

M. Basil Robinson, actuellement sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, occupera le poste de sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le 1er mars.

M. Sylvain Cloutier, deviendra sous-ministre du Revenu national (Impôt) le 1er mars. M. Cloutier, qui est actuellement secrétaire adjoint du Conseil du trésor, remplace M. David Sheppard qui a pris sa retraite après 38 ans de service dans la Fonction publique.

M. Jean Boucher, est sous-ministre des Approvisionnements depuis janvier. M. Boucher, qui était directeur du Conseil des arts du Canada, remplacera M. Gordon Hunter, nommé directeur de la Monnaie, le 1er janvier.

M. Peter Dwyer, est directeur du Conseil des arts du Canada depuis janvier. Il occupait auparavant le poste de directeur associé du Conseil.

M. Robert B. Bryce, est nommé conseiller économique du Premier ministre pour les affaires relatives à la Constitution. Le Premier ministre a annoncé, il y a quelque temps déjà, que M. Bryce avait demandé à être relevé de ses fonctions, en tant que sous-ministre des Finances, à son soixantième anniversaire de naissance, qui doit avoir lieu en février.

M. Norman Macmillan, est renommé directeur général et président du conseil d'administration des Chemins de fer nationaux du Canada, pour un nouveau mandat de trois ans, à compter du 1er janvier.

M. Lloyd Barber est nommé commissaire des réclamations des Indiens. Il est actuellement vice-recteur (affaires administratives) de l'Université de la Saskatchewan. Cette nomination entre en vigueur sur-le-champ.

TIMBRES DU CENTENAIRE (MANITOBA ET T.N.O.)

Les fêtes du centenaire de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest donneront lieu à l'émission de deux timbres de 6 cents que les Postes canadiennes mettront en vente le 27 janvier. Ce seront les premiers timbres que les Postes auront fait imprimer en se guidant sur les recommandations du nouveau Comité consultatif sur la création des timbres-poste du ministère.



La position centrale qu'occupe le Manitoba dans la géographie du Canada, et qui en fait un carrefour important, est mise en lumière dans le dessin symbolique de ce timbre de 40 mm sur 24, dû au talent de M. K.C. Lochhead, de Winnipeg, capitale de cette province. La *Canadian Bank Note Company*, d'Ottawa, imprimera 38 millions d'exemplaires du timbre du Manitoba, dont les couleurs seront le rouge, le bleu et le jaune, en utilisant le procédé de la lithographie.

A la partie centrale du timbre des Territoires du Nord-Ouest, imprimé en rouge et noir par le procédé de la gravure sur acier, se trouve une reproduction du "Hibou enchanté", de Kenojuak, l'une



des oeuvres les plus estimées que l'on doive à un artiste esquimau de ces régions. Norman E. Hallendy et Sharon Van Raalte, d'Ottawa, ont collaboré à la création générale du dessin. La *Canadian Bank Note Company*, d'Ottawa, imprimera 30 millions d'exemplaires de ce timbre.

Les deux timbres seront vendus pendant une période de six mois.

NOTES HISTORIQUES

Lors de sa création en 1870, le Manitoba acquit rapidement, en raison de sa petite superficie, l'appellation affectueuse de "province timbre-poste". Il fut la première province à entrer dans la Confédération après les quatre provinces qui l'avaient devancé en 1867. Des extensions ultérieures de son territoire, dues principalement aux Actes de 1881 et de 1912, ont fait du Manitoba ce qu'il est aujourd'hui, soit une province où vivent près d'un million d'habitants dans une superficie de 251,000 milles carrés qui

s'étend à quelque 761 milles au nord de la frontière internationale. Des forêts et de vastes étendues d'eau douce recouvrent près de soixante-cinq pour cent du Manitoba.

Les 1,304,903 milles carrés des Territoires du Nord-Ouest représentent environ un tiers de la superficie totale du Canada. Ce n'est qu'en 1967, en l'année du Centenaire du Canada, que le siège administratif de cette région s'est transporté à Yellowknife. Un commissaire à temps plein avait auparavant été nommé en 1963, à la tête d'un bureau, à Ottawa, pour y ébaucher les plans d'une administration territoriale.

LE CHEVAL VAPEUR DEVIENT ÉLECTRIQUE

La société *Calgary Power Limited* a dernièrement fait l'acquisition d'une automobile électrique en vue d'en faire la démonstration dans des foires et expositions. Cette voiture *Renault*, quatre portes, transformée en "voiture électrique" est équipée d'un moteur actionné par vingt accumulateurs de six volts au plomb et cobalt.

La voiture peut parcourir une distance de 120 milles et sa vitesse maximum est de 60 milles à l'heure. Le temps de recharge des accumulateurs, qui sont garantis pour 50,000 milles, est de 6 à 8 heures; toutefois, on peut leur redonner toute leur puissance en 46 minutes à l'aide d'un appareil spécial. La recharge se fait automatiquement lorsque les accus sont branchés sur une prise de 240 volts.

Lors de la cérémonie de dévoilement, le représentant de la *Calgary Power* a clairement fait entendre que, selon lui, ce n'est pas encore demain que naîtra la voiture électrique. Le vice-président directeur de la société, M. M. Williams a déclaré: "Nous ne nous lançons pas dans la construction automobile et nous ne cherchons pas à pousser les gens à se précipiter pour acheter des voitures électriques. L'achat que nous avons effectué fait partie d'un programme constant de recherche et d'amélioration des ventes."

Il a ajouté que la voiture électrique pourrait concourir à atténuer deux grands problèmes de la vie urbaine: le bruit et la pollution de l'air.

L'INDICE DES PRIX

L'indice des prix à la consommation (1961=100) était de 127.4 en novembre, soit 0.5% de plus qu'en octobre (126.8) et 4.5% de plus qu'en novembre 1968. Six des sept principaux éléments ont progressé entre octobre et novembre. L'alimentation a monté de 0.8% après deux déclinés mensuels successifs. L'habitation a avancé de 0.4% et les transports de 0.7% par suite de la hausse des prix des nouveaux modèles de voitures. Les loisirs et la lecture ont pris une avance de 0.3%; l'habillement a monté de 0.2% et les soins personnels et de santé, aussi de 0.2%. Par ailleurs, les tabacs et les alcools ont fléchi de 0.1%.

VENTE DE BLÉ À L'URSS

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 15 décembre:

Je désire informer cette Chambre que la Commission canadienne du blé a annoncé la signature d'un contrat avec V/O *Exportkholeb*, l'agence officielle des achats de céréales de l'URSS, pour la vente de 3,430,000 tonnes fortes de blé et de farine.

Cette quantité représente ce qui reste, selon l'accord à long terme intervenu en juin 1966 entre V/O *Exportkholeb* et la Commission canadienne du blé, compte tenu des tolérances d'expédition prévues en faveur de l'acheteur dans cet accord.

Le contrat prévoit que 2 millions de tonnes fortes, y compris 260,000 tonnes fortes de farine à être expédiées à Cuba, seront acheminées vers l'URSS avant le 31 décembre 1970. Le contrat prévoit en outre que pour se conformer à l'accord original signé le 4 juin 1966, V/O *Exportkholeb* s'efforcera d'acheter les 1,430,000 tonnes fortes qui restent, dans le plus bref délai possible.

Les expéditions commenceront immédiatement et la plupart des envois seront complétés avant la fin de la campagne agricole en cours, soit le 31 juillet 1970. Le contrat prévoit que les expéditions se

feront à partir de toutes les installations portuaires canadiennes, y compris la Côte du Pacifique, Churchill, la Tête des Lacs, ainsi que les ports du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Il s'agira surtout de blé des catégories n^{os} 3 et 4 Manitoba du Nord.

La valeur en dollars des 2 millions de tonnes de blé et farine qui seront expédiées en 1970 sera de plus de 130 millions de dollars.

Le chiffre de 3,430,000 tonnes fortes équivaut à environ 128 millions de boisseaux.

Les honorables députés savent que l'on avait couramment mentionné une quantité de 135 millions de boisseaux comme le reste de l'engagement de la Russie. Il y eut toutefois une vente additionnelle d'environ 8 millions de boisseaux de farine en avril dernier et qui n'avait pas été annoncée jusqu'ici.

Les 2 millions de tonnes dont la livraison commencera immédiatement sont l'équivalent d'environ 75 millions de boisseaux...

L'expédition des premiers 75 millions de boisseaux permettront un mouvement soutenu de blé aux ports des deux côtes, y compris Halifax et Saint-Jean au cours de l'hiver. En effet, un certain nombre de navires s'acheminent déjà vers les ports du Saint-Laurent et le chargement débutera avant la fin du mois...

LES FOURRURES CANADIENNES

Cet article est le premier d'une série sur l'industrie canadienne des fourrures et sur les animaux qui les fournissent.

Parmi les avant-postes des frontières extrêmes du Canada, figurent des noms tels que God's Narrows, Coppermine et lac du Brochet, endroits qui existent surtout pour satisfaire un monde riche dont le goût est insatiable pour les fourrures élégantes.

Bien que la rude vie des trappeurs dans la solitude de la sauvagerie continue d'être l'un des aspects importants de l'industrie canadienne des fourrures, c'est la vie plus prosaïque des cultivateurs faisant l'élevage des animaux à fourrure qui occupe maintenant la vedette. En fait, c'est aux producteurs de fourrures que revient au delà de 60 pour cent des sommes que l'industrie consacre à l'achat de pelleteries chaque année.

Plus de 99 pour cent des fourrures provenant d'animaux élevés dans les fermes sont du vison. Les approvisionnements d'autres fourrures, telles que le renard, le castor, la martre, le pékan, le vison sauvage et la loutre proviennent encore des régions sauvages grâce à la persistance et à l'adresse d'une poignée de trappeurs.

Presque toutes les régions du Canada contribuent à la production des fourrures. Des fermes jaillonnent le pays d'une mer à l'autre, dans les zones



Acheteur examinant une peau de renard aux enchères

centrales et du sud, produisent le magnifique vison "Majestic" du Canada, renommé à travers le monde entier pour sa fourrure dense et soyeuse, dont les riches couleurs naturelles auraient émerveillé les trafiquants de pelleteries des premiers temps de la colonie.

Les trappeurs prélèvent encore des pelleteries sauvages dans ces mêmes zones où ils chassent le renard, le vison, le castor, la loutre et le rat musqué. Mais c'est plus au nord, dans un territoire comprenant les trois quarts du Canada, que se prennent les

pelletteries qui font la réputation du pays. Ces fourrures luxueuses créent et entretiennent la tradition canadienne d'excellence.

"Les activités du trappeur rayonnent autour d'une cabane isolée, au fond des bois du nord; il commence son travail lorsque les lacs et les rivières gèlent, puis quand la neige tombe abondamment. Sa "récolte" qu'il cueille au cours des tournées successives de ses pistes se compose de molles pelletteries rendues denses et soyeuses par le froid vif des hivers du nord".

HISTORIQUE DU COMMERCE

A partir des débuts du commerce des fourrures au seizième siècle jusqu'au commencement du vingtième, la plupart des fourrures canadiennes se vendaient en Europe.

Mais en 1920 la première compagnie canadienne pour la vente des fourrures aux enchères s'installait à Montréal. Peu après les enchères de fourrures s'étendaient à cinq autres villes du Canada et, aujourd'hui, le gros de la production canadienne s'écoule chaque année aux enchères organisées par sept sociétés commerciales à Montréal, North Bay, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

L'HABITATION EN '69: UN NOUVEAU RECORD

L'industrie de la construction d'habitations au Canada établira un nouveau record en 1969 en ce qui concerne le nombre d'habitations mises en chantier. Les résultats obtenus après onze mois indiquent qu'à la fin de 1969, plus de 200,000 unités de logement ont été mises en chantier dans les régions urbaines et rurales du Canada.

Des chiffres préliminaires communiqués par la Société centrale d'hypothèques et de logement établissent à 12,443 le nombre de logements commencés dans les milieux urbains durant le mois de novembre 1969.

En communiquant cette nouvelle, M. H.W. Hignett, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déclaré en substance: "Bien que la mise en chantier de logements durant le mois de novembre 1969 soit sensiblement inférieure à celle du mois correspondant de l'an dernier, elle porte le total de logements commencés durant l'année à 158,010 unités de logement dans des centres urbains de 10,000 âmes et plus. Si on ajoute la construction d'habitations réalisée dans les milieux ruraux et dans les plus petits centres, il est certain que la mise en chantier totale pour 1969 dépassera les 200,000 unités. Le nombre record déjà atteint pour la construction d'habitations a été celui de 1968 alors que 196,878 unités de logement ont été mises en chantier".

Par rapport à l'an dernier, cette réduction de l'activité au mois de novembre s'est fait sentir pour tous les genres d'habitations dans les milieux urbains. Les maisons unifamiliales ont accusé une baisse de 30.5 pour cent (soit de 5,660 à 3,933

unités) tandis que les appartements et toutes les autres formes d'habitations multifamiliales ont diminué de 36.5 pour cent (soit de 13,397 à 8,510).

Le résultat total enregistré à la fin de novembre, soit 158,010 unités mises en chantier, représente une hausse de 7.4 pour cent par rapport au chiffre de l'an dernier à la même époque, qui était de 147,172 unités.

Compte tenu de l'influence des saisons, l'activité de construction durant le mois de novembre équivaut à un taux annuel de 179,600 unités dans toutes les régions, comparativement à 205,500 unités au mois d'octobre et à 194,100 unités au troisième trimestre de l'année. Il semble que ce ralentissement de l'activité va se poursuivre pendant quelques mois encore.

DES ESTURGEONS CANADIENS POUR L'URSS

A la demande de M. A. Bogdanov, directeur de l'Institut soviétique de recherches sur les pêches marines et l'océanographie, situé à Moscou, quinze esturgeons de la frayère de Westport du ministère ontarien des Terres et Forêts ont été récemment expédiés par avion en Union soviétique.

Cet envoi a pour but d'aider les savants russes à poursuivre leurs études génétiques sur le croisement de différentes espèces d'esturgeons. L'Ontario a effectué des expériences similaires sur la truite moulac (croisement entre la truite de rivière et la truite de lac).

Les esturgeons, dont certains mesuraient 32 pouces de longueur et pesaient jusqu'à 8 livres, ont fait ce long voyage dans des sacs en plastique remplis d'oxygène pur et emballés dans des boîtes de contreplaqué d'un quart de pouce, doublées de mousse de polystyrène. Les sacs étaient eux-mêmes doublés pour éviter qu'ils ne soient percés par les écailles acérées des poissons, et ils étaient entourés de glace pour abaisser la température de l'eau et réduire ainsi les mouvements des poissons.

Le ministère ontarien des Terres et Forêts n'a pas essayé d'élever des esturgeons dans ses frayères parce que ce poisson se prête mal à la pêche sportive. Il lui faut environ 19 ans pour atteindre sa taille adulte et il ne dépose ensuite son frai que tous les sept ans environ.

DES ÉRABLES DU CANADA EN GRANDE-BRETAGNE

Bien que les érables à sucre soient rares en Grande-Bretagne, il y en a une centaine qui se développent bien sur un coteau de Richmond Park près de Londres. Ces jeunes arbres de six à huit pieds, qu'avait plantés le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, ont été expédiés par avion en octobre dernier pour marquer le centième anniversaire de la représentation officielle de l'Ontario en Grande-Bretagne.

UN CADEAU DE NOËL POUR LES PHILATÉLISTES

Les Postes canadiennes ont annoncé qu'une certaine quantité de timbres de 6 cents de Noël 1969 a été émise avec un défaut d'impression. Ces timbres défectueux se trouvaient parmi les cent millions de timbres dont la vente au public a commencé en octobre.

Les timbres de Noël ont été imprimés en quatre couleurs par le procédé de la lithographie. Le défaut provient du fait que la couleur noire, qui comprend la bordure du dessin, les mots "Canada Christmas - Noël", la valeur "6" et la date "1969" en petits caractères, a échappé à l'impression.

On estime qu'un nombre total de 400 timbres défectueux ont été expédiés par le fabricant au cours de la distribution générale aux bureaux de poste.

Le ministre a retrouvé 209 de ces timbres défectueux. On estime donc que les 191 autres timbres, achetés par les clients, se trouvent en circulation. Il n'a pas été jugé nécessaire, pour autant, de retirer des stocks ou de la circulation une quantité quelconque de timbres de 6 cents de Noël. Les collectionneurs se sont intéressés plus que de coutume aux timbres de Noël de cette année.

RENSEIGNEMENTS SUR L'INDUSTRIE DES MACHINES

Le ministère de l'Industrie et du Commerce met à la disposition des hommes d'affaires une nouvelle source de renseignements qui pourrait encourager l'expansion de l'industrie canadienne des machines. Il s'agit de son rapport intitulé *Analyse du Programme des machines - Importations 1968*, paru le mois dernier.

L'ouvrage traite de machines importées l'an dernier, au coût de 190 millions de dollars, et que les fabricants canadiens n'étaient pas en mesure de fournir. Ce rapport pourrait donc ouvrir de nouvelles perspectives de fabrication. Il décrit les genres de machines achetées à l'étranger, indiquant leur valeur de leur pays d'origine, pour l'année 1968.

L'identification des machines importées non disponibles chez les producteurs canadiens, compte parmi les objectifs du *Programme des machines* institué en janvier 1968. Le principal objectif de ce programme est de favoriser l'efficacité des fabricants canadiens. En vertu du programme, on accorde une exonération des droits de douane lorsque les machines importées ne sont pas fabriquées au Canada. Ceci permet à l'industrie canadienne d'acquérir des biens d'équipement à un coût aussi bas que possible. Par contre, les constructeurs de machines obtiennent un maximum de stimulation et d'encouragement grâce aux droits frappant les importations concurrentielles leur production.

Le programme englobe toutes les machines et tout l'équipement connexe importés sous le poste tarifaire 42700-1. En 1968, la valeur des importations effectuées sous ce poste, a été de 700 millions de dollars. De ces importations, la valeur de celles sou-

misés à des droits de douane a été de 400 millions. Dans 90 pour cent des cas, le taux du droit a été celui de la nation la plus favorisée, soit de 15 pour cent. Le rapport porte sur une partie, évaluée à 190 millions de dollars, des machines importées en franchise de douane; les autres produits importés sous ce poste en franchise ont été des pièces de rechange.

L'administration du *Programme des machines* comporte l'évaluation des capacités de fabrication de plus de 900 constructeurs canadiens de machines en regard de plus de 20,000 demandes d'exonération des droits sur les machines importées. Les contacts suivis entre le ministère et l'industrie canadienne en vertu du programme sont à l'avantage des constructeurs canadiens de machines. Ces contacts non seulement permettent aux clients éventuels de connaître ce que les constructeurs peuvent produire mais aussi d'identifier les machines importées de l'étranger dont la fabrication au Canada pourrait être rentable. Les utilisateurs de machines en bénéficient également du fait que le programme les renseigne au sujet de toutes les machines canadiennes qui répondent à leurs besoins et dont les prix sont concurrentiels.

AIDE À GRENÂDE

Le Gouvernement du Canada accorde une subvention de \$775,000 pour la construction d'une usine d'épuration de l'eau et pour l'expansion d'un service des eaux à Grenade, île des Antilles orientales.

Le programme complet coûtera 1.1 million de dollars. L'Agence canadienne de développement international financera la contribution du Canada. Le Gouvernement de Grenade paiera le reste et s'occupera de la direction et de la surveillance des travaux.

La capitale de Grenade, Saint-Georges, et la région qui s'étend au sud de la ville tireront profit de cette entreprise. On remettra à neuf un barrage existant déjà sur la rivière Beauséjour, afin d'augmenter le volume des réserves en eau. La nouvelle usine purifiera l'eau et on installera une canalisation qui la distribuera vers trois réservoirs, y compris un nouveau qui sera construit en vertu du programme.

Cette alimentation additionnelle s'avère nécessaire, car la population de Saint-Georges augmente constamment; elle permettra de fournir de l'eau en plus grande quantité et plus économiquement à toute la région du sud de Saint-Georges, qui devient rapidement le centre résidentiel et touristique le plus important de l'île.

L'entreprise sera complétée dans deux ans. C'est la première qu'on exécute sous les auspices du Plan de développement de la distribution de l'eau, élaboré par le Gouvernement de Grenade avec l'aide de l'Organisation panaméricaine de la santé publique. Le Plan a pour objectif à long terme de fournir de l'eau potable à environ 95 pour cent de la population que possédera Grenade en 1990.

L'aide du Canada à ce service fait partie du programme d'aide à l'alimentation en eau dans les Antilles orientales que parraine l'Agence canadienne de développement international.

LIVRE III DU RAPPORT DE LA COMMISSION
ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME
ET LE BICULTURALISME

(Suite de la page 2)

De même, face au besoin croissant d'administrateurs polyvalents capables de coordonner le travail des spécialistes, il y aurait lieu de considérer plus favorablement l'importance relative que les universités francophones accordent aux sciences humaines. Un contact plus étroit entre ces universités, les fonctionnaires supérieurs et les services de recrutement fédéraux est également nécessaire. Dans la notation individuelle, qu'il s'agisse de recrutement ou de promotion, il importe de mieux tenir compte des particularités linguistiques et culturelles des francophones. Ceux-ci, sauf s'ils optent pour l'anglais, doivent être interviewés par des fonctionnaires possédant le français.

PROGRAMME DE FORMATION

Quant à la formation du personnel sous les auspices de la Fonction publique même, le fonctionnaire francophone doit avoir la possibilité de suivre ses cours en français. Pour en arriver à des cadres de direction complètement bilingues, il faut aussi mettre chaque groupe en contact avec la langue et la culture de l'autre, au moyen de programmes de formation spéciaux et de la pratique du roulement. En vue de faciliter ce roulement et, d'une façon générale, d'accroître la mobilité du personnel, la Commission recommande l'octroi d'indemnités aux fonctionnaires anglophones et francophones, pour les frais occasionnés par l'envoi de leurs enfants dans les écoles de leur langue, lorsqu'il n'en existe pas dans la région où ils sont affectés. En gros, cette mesure consistera à étendre aux titulaires de certains postes au Canada, des indemnités scolaires à peu près semblables à celles que touchent déjà les militaires canadiens et les fonctionnaires en poste à l'étranger.

La Commission recommande la création d'un Office des langues de la Fonction publique chargé de veiller à l'implantation du nouveau régime linguistique. Son autorité s'étendrait à l'ensemble de la Fonction publique. Toutefois, il existe une telle diversité entre les ministères et les organismes qu'il convient d'établir au sein de chacun d'entre eux un service linguistique dont le rôle consisterait à concevoir et à diriger la mise en oeuvre du bilinguisme institutionnel. Les droits linguistiques des fonctionnaires entreront dans les attributions du commissaire des langues officielles.

Les commissaires indiquent ensuite certains critères de sélection et les étapes qui doivent intervenir dans l'établissement des unités francophones. Ils insistent particulièrement sur l'importance d'une planification approfondie à chacune de ces étapes. De plus, ils signalent un certain nombre d'organismes centraux, de ministères et de régions où il conviendrait d'établir des unités francophones.

Ils mentionnent notamment la Commission de la Fonction publique et le Conseil du trésor, en raison de leur rôle particulier dans la gestion de l'ensemble de la Fonction publique.

En conclusion, les commissaires font remarquer que, loin de limiter l'accès de la Fonction publique au petit nombre de Canadiens bilingues, leurs propositions élargissent les sources de recrutement de la main-d'oeuvre qualifiée. Le nouveau régime linguistique ouvrira la Fonction publique aux francophones unilingues, tout en lui permettant de recruter comme par le passé des anglophones unilingues pour les nombreuses unités où l'anglais restera la principale langue de travail. Pour neutraliser, avec toute l'efficacité qui s'impose, un certain état d'esprit tendant à voir dans le gouvernement fédéral un "gouvernement étranger", il faut que la Fonction publique soit, dans toute l'acception du terme, également accessible aux deux collectivités qu'elle a l'obligation de servir.

LES FORCES ARMÉES

La politique gouvernementale ne cherche pas, dans les Forces armées canadiennes à faire du français une langue de travail viable. Selon le principe qui a cours, on doit employer l'anglais, sauf disposition contraire expresse. Il faut reconnaître officiellement l'égalité des deux langues et publier simultanément en français et en anglais les règles, règlements et ordonnances qui concernent la vie militaire. Il convient qu'un plus grand nombre de documents soient rédigés en français, au lieu d'être traduits systématiquement de l'anglais. Afin de garantir l'équivalence des termes et expressions, la Commission recommande que le dictionnaire militaire anglais-français, français-anglais, publié récemment, soit tenu à jour et constitue la source officielle de terminologie.

On ne saurait méconnaître les droits linguistiques du militaire canadien. A cet effet, il faut laisser à l'intéressé le choix de la langue officielle qui sera employée dans les procédures disciplinaires et l'exposé des plaintes et doléances.

En ce qui concerne l'instruction des enfants du personnel, les Forces canadiennes prendront soigneusement note de la langue dans laquelle les parents désirent faire instruire leurs enfants et tiendront compte de ces préférences au moment de décider des affectations. Lorsque, à proximité d'une base militaire, il n'existe pas d'école ou de classe dispensant l'enseignement en français ou en anglais, selon le cas, l'indemnité scolaire prévue par la réglementation en vigueur devrait aussi couvrir la totalité des frais occasionnés aux parents qui doivent envoyer leurs enfants dans un établissement situé loin de la base. On reconnaîtra également l'égalité des deux groupes en matière de langue et de culture dans les "mess" et autres associations du même ordre.

Les commissaires estiment que, dans les rapports avec le public, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ne reflètent pas suffisamment la dualité canadienne. Cela doit changer...